



SPEAK UP

Politique de dénonciation de Ecotone



*Please
come in*



Index

1. Introduction	5
2. A quel moment parler ?	7
3. Comment déposer un signalement ?	8
4. Speak Up - Comment ?	11
5. Que se passe-t-il lorsqu'un rapport est effectué ?	15
6. Que se passe-t-il en cas de signalement est anonyme ?	17
7. Qu'advient-il en cas de rapport volontairement erroné	19
8. Un employé sera-t-il pénalisé s'il dépose un signalement ?	21

Annexe

• Comment déposer un nouveau message	23
• Astuces pour déposer un message	26
• Questions fréquentes à propos du système téléphonique	27



*Nous pratiquons
le commerce de
manière honnête,
intègre, juste et
respectueuse.*

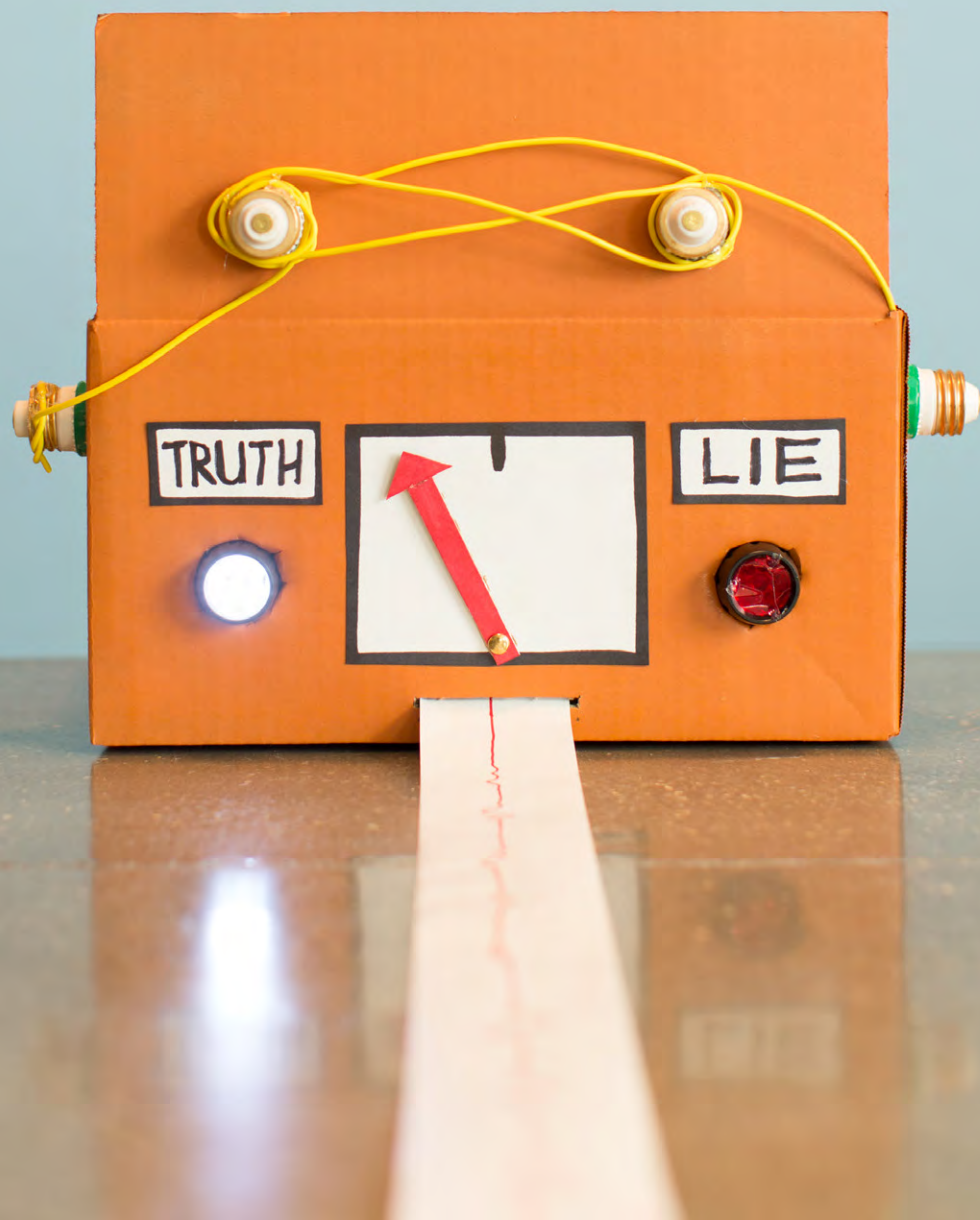
Introduction

Nous pratiquons le commerce de manière honnête, intègre, juste et respectueuse. De la même façon, nous tenons à nous assurer que chaque employé de Ecotone peut s'exprimer dans le cadre de cette Politique sans risque de représailles et en restant assuré que l'ensemble de ses paroles seront traitées avec confidentialité et feront l'objet immédiat d'une enquête.

Ecotone s'engage à ce que chaque employé respecte les lois et réglementations en vigueur, y compris les propres consignes et politiques du groupe. Avec cette politique, nous visons à respecter les lois en vigueur, à assurer l'intégrité de notre gestion financière et à établir un environnement de travail plus sain et plus sûr, ainsi qu'une réglementation d'entreprise efficace.

Cette politique s'applique à l'ensemble des employés d'Ecotone et de ses sociétés exploitantes, ainsi qu'aux agents temporaires et aux travailleurs indépendants (tels que les consultants externes).





A quel moment parler ?

Tout employé peut faire un signalement dans l'un des cas suivants :

1. Corruption, malhonnêteté ou comportement frauduleux
2. Une (menace de) violation du Code de la société, des limites autorisées par la Loi ou par la Politique du groupe
3. Une (menace d') activité criminelle ou d'une violation d'une loi/règlementation en vigueur
4. Un risque (potentiel) pour la santé ou la sécurité des employés ou de l'environnement
5. Un vol ou une fraude à l'égard d'Ecotone
6. Une mauvaise information ou des déclarations erronées faites à ou par la Direction, adressée à des auditeurs externes ou internes ou à des autorités publiques
7. Une comptabilité mal tenue, des pratiques financières douteuses ou des contrôles internes éperonnés
8. Une mauvaise gestion ou un abus de pouvoirs
9. Une conduite préjudiciable aux intérêts d'Ecotone
10. Suppression, destruction ou manipulation volontaire de données relatives au groupe ou conduite similaire à celle décrite dans le paragraphe 1-9 ci-dessus; Vos doutes devraient être basés sur des observations précises, sur la base de votre expérience personnelle au sein d'Ecotone.



Comment déposer un signalement ?

Vous pouvez signaler un problème de la façon suivante :



OPTION 1 : AUPRES DE VOTRE RESPONSABLE

Vous êtes encouragé à signaler dans un premier temps tout problème à votre Responsable. Il s'agit de la manière la plus rapide et la plus recommandée de résoudre un problème lié au travail, de dissiper tout malentendu et d'assurer un environnement de travail productif et efficace. S'il le juge nécessaire, votre Responsable contactera les Ressources Humaines, afin qu'une enquête soit lancée.



OPTION 2 : AUPRES DES RESSOURCES HUMAINES OU D'UN CONSEILLER DE CONFIANCE (ANONYME)

Vous pouvez également déposer un signalement directement auprès des Ressources Humaines de votre groupe, et/ou auprès d'un conseiller de confiance¹, particulièrement dans les cas suivants :

1. Vous sentez qu'aborder le problème avec votre Responsable n'est pas adapté;
2. Vous ne vous sentez pas à l'aise à l'idée d'en discuter avec votre Responsable, ou
3. Vous avez déjà signalé le problème et aucune mesure n'a été prise.



OPTION 3 : DIRECTEUR FINANCIER/PDG/PRESIDENT

Si nécessaire, l'employé peut également signaler les problèmes au Directeur financier, au PDG et/ou au Président du Conseil d'Administration d'Ecotone. Si la question concerne directement le fonctionnement des membres du Conseil Exécutif, vous devez adresser votre signalement directement au Président du Conseil d'Administration ou au Conseiller de confiance.



OPTION 4 : RATTACHEMENT HIERARCHIQUE ANONYME / -SITE INTERNET

Vous pouvez également contacter un service téléphonique indépendant et confidentiel ou un site Internet anonyme pour signaler un problème de conduite. Là aussi, vous pourrez le faire de manière anonyme.

Tout employé peut faire preuve de ses doutes auprès d'un service téléphonique/ Internet externe à Ecotone, opéré par People InTouch. Les employés de People InTouch ne sont ni affiliés ni associés à Ecotone. Les opérateurs de People InTouch sont formés et entraînés afin de pouvoir traiter efficacement ce type de signalement anonyme. Les appels peuvent avoir lieu à tout moment, 24 heures/24. Dès que vous passez un appel au centre de signalement anonyme, vous pouvez laisser un message dans votre langue maternelle. Vous pouvez également laisser un message (dans votre langue maternelle) sur le site de signalement anonyme.

CONSULTATION D'UN CONSEILLER

Vous pouvez prendre RDV avec un conseiller si vous suspectez une activité douteuse. Ce conseiller peut être le Conseiller de confiance, mais aussi un autre conseiller anonyme, tel qu'un avocat, un conseiller juridique ou une organisation syndicale. En principe, cela se fera à votre propre charge. A votre demande, Ecotone est sous l'obligation de traiter votre demande de manière confidentielle.

EMPLOYÉS D'UNE AUTRE SOCIÉTÉ

Tout employé issu d'une autre société ayant pris contact avec Ecotone à propos d'une activité suspecte au sein d'Ecotone est en droit de s'adresser à un Représentant d'Ecotone ou à un employé en mesure de répondre à sa demande. Dans le cas où un employé d'une autre société soupçonne l'un des membres du Conseil Exécutif d'être impliqué dans une activité suspecte, il peut également le signaler au Conseil d'Administration d'Ecotone.

Tout employé issu d'une autre société est en droit de déposer un signalement s'il suspecte une activité douteuse au sein d'Ecotone, via le Conseiller de confiance. Le Conseiller de confiance devra, lors, sur l'accord de l'employé, transmettre le rapport à un Responsable (tel que cela est décrit dans le paragraphe précédent) ou au Conseil d'Administration d'Ecotone.

¹ Le conseiller de confiance est Anthony Lepeltier - Responsable des Audits internes chez Ecotone.

Coordonnées: confidential.advisor@Ecotone.bio Tel. +33 (0)472678924. L'adjoint au conseiller de confiance est Emmanuelle Varloud – Company Secretary & General Counsel.

Speak Up - Comment ?



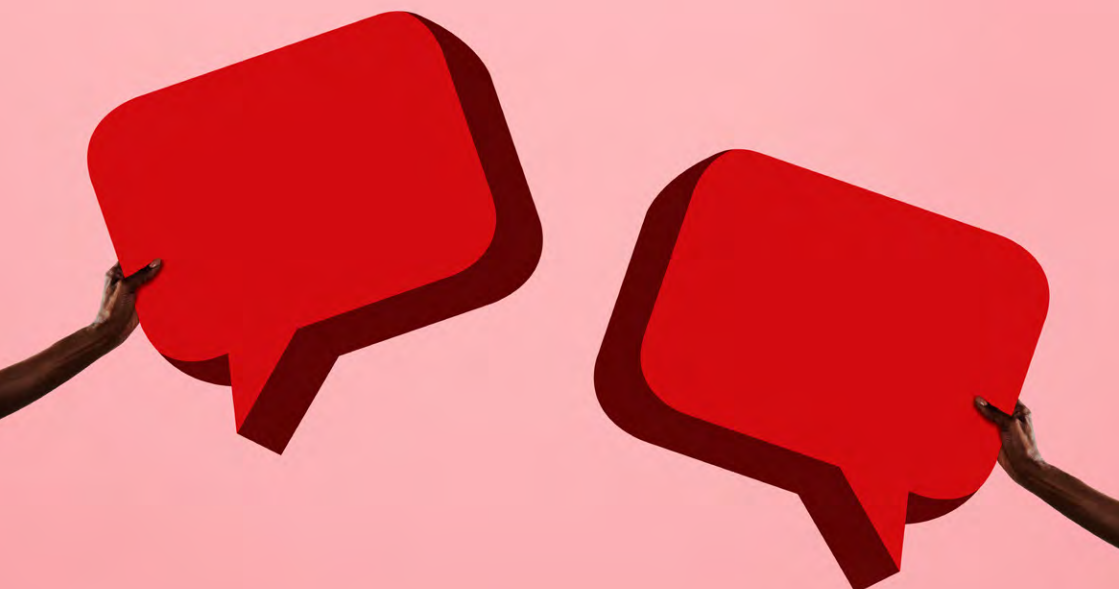
1. Via votre Responsable

Méthode personnelle



2. Via les Ressources Humaines ou directement via un Conseiller de confiance

- Si discuter avec Responsable ne semble pas adapté
- Si vous avez déjà signalé le problème à votre Responsable et qu'aucune mesure n'a été prise



Le Responsable / Responsable des RH qui reçoit un signalement doit:

1. Signaler à son tour le problème à son supérieur hiérarchique (ou à son Directeur si cela est plus approprié)
2. discuter du problème avec un Conseiller de confiance

Le Conseiller de confiance doit :

3. Informer le CEO / CFO ou le conseil d'Administration Parlementaire de Ecotone afin de discuter du problème et de prendre une décision sur la marche à suivre
4. Communiquer les prochaines étapes au Responsable / Responsable des RH

La personne chargé des étapes suivantes doit :

5. discuter du problème avec l'employé à l'origine du signalement; obtenir plus d'informations si nécessaire; dresser un rapport détaillé de cet échange;
6. Informer la personne faisant l'objet du signalement (si elle est identifiée).
7. Débuter les recherches
8. Signaler les résultats de l'enquête au Conseiller de confiance

Le Conseiller de confiance doit :

9. Signaler les résultats de l'enquête au CEO / CFO ou au Conseil d'Administration
10. Discuter et débattre des mesures à prendre pour résoudre le problème après vérification, si quelqu'un de groupe est en mesure d'agir.



3. Via le Directeur financier / PDG / Président du Conseil d'Administration de Ecotone

Cette possibilité est toujours disponible

Ou en passant par un Conseiller de confiance :

Anthony Lepeltier - Responsable des Audits internes :

confidential.advisor@ecotone.bio

Tel. +33 (0)4 72 67 89 24



4. Via People InTouch (Ligne téléphonique ou site Internet)

Si vous voulez laisser un message anonymement

Le PDG / Directeur Financier / Président du Conseil d'Administration doit :

1. Le cas échéant, demander au Conseiller de confiance d'enquêter sur les allégations, suivre les étapes 1 à 7, comme cela est indiqué dans la première colonne de gauche, puis dresser le rapport.
2. Le Conseiller de confiance doit transmettre les résultats de l'enquête au Directeur financier, au PDG ou au Président du Conseil d'Administration.
3. Le Directeur financier, le PDG ou le Président du Conseil d'Administration discuteront et décideront ensemble des mesures à prendre pour remédier aux problèmes signalés (après que l'enquête les aura confirmés), et les communiqueront / prendront les mesures appropriées.
4. Ces mesures incluront le nom de la personne chargée de dresser le rapport à l'employé à l'origine du signalement une fois l'enquête achevée. Cela doit, dans tous les cas, avoir lieu dans les 8 semaines suivant le signalement.

1. La personne souhaitant déposer un signalement laissera un message vocal sur le répondeur de la ligne téléphonique, ou un message écrit via le site Internet. Dans les deux cas, cela reste anonyme.
2. People InTouch traduira le message (le cas échéant) et le transmettra au Conseiller de confiance dans un délai d'un jour ouvrable.
3. Le conseiller de confiance suivra lors les étapes 1, 3, 4, 6, 7, 9 et 10, tel que cela est décrit dans la colonne de gauche. S'il exige plus d'informations de l'employé à l'origine du signalement, il laissera un message auprès de People InTouch. Ce message sera transmis à l'employé dès que celui-ci appellera ou se connectera au site Internet de People InTouch.

*La confidentialité
est maintenue
autant que
possible.*



Que se passe-t-il lorsqu'un rapport est effectué ?

Tous les rapports seront étudiés, afin de trouver des preuves capable de justifier ou réfuter les informations fournies. L'anonymat sera maintenu dans la mesure du possible.

Dès que cela sera raisonnablement possible (mais dans un délai d'au moins 8 semaines), la personne responsable au sein d'Ecotone achèvera son enquête et vous informera (si le signalement est anonyme, elle contactera la ligne téléphonique ou le site Internet du centre de dénonciation). Si l'enquête ne peut être achevée dans les 8 semaines, vous en serez également informé. Il se peut que vous receviez une demande d'informations complémentaires.

Toute personne faisant l'objet d'une déclaration, si elle est identifiée, sera informée dès que possible de l'existence du signalement et aura la possibilité d'y répondre.

Nous nous engageons à prendre les mesures appropriées et à mettre en œuvre les recommandations appropriées afin de résoudre au mieux le problème. Cependant, si un signalement est jugé erroné, le rapport définitif indiquera que un défaut des informations communiquées.



Que se passe-t-il en cas de signalement est anonyme ?

Ecotone encourage chacun de vous à signaler les problèmes qu'il rencontre de manière directe et ouverte. Si aucune autre option ne vous est possible, vous pouvez faire un signalement anonyme via le Centre de dénonciation de People InTouch (ligne téléphonique ou site Internet). Ecotone étudiera tous les rapports anonymes; cependant, veuillez-vous noter que le fait déposer un signalement anonyme peut compliquer les enquêtes et empêcher la prise de mesures appropriées, étant donné qu'il est impossible de vous joindre pour de plus amples informations. Dans un délai d'une semaine, une confirmation sera envoyée ou enregistrée, pour indiquer que le signalement a bien été reçu.



Un employé sera-t-il pénalisé s'il dépose un signalement ?

Ecotone apprécie le courage dont il faut faire preuve pour signaler les problèmes énumérés précédemment. C'est pourquoi, toute personne de bonne foi signalant un problème ou participant à une enquête (et n'étant pas considérée comme impliquée dans le problème ou le comportement en question) ne sera ni pénalisée ni personnellement désavantagée (par exemple en cas de harcèlement, de discrimination, de rétrogradation ou de licenciement).

Un employé qui croirait être pénalisé après avoir fait un signalement ou en raison de sa participation à une enquête devrait faire immédiatement remonter ses doutes à la personne concernée, en se référant aux méthodes décrites dans cette Politique.



Qu'advient-il en cas de rapport volontairement erroné ?

Nous vous recommandons vivement de veiller à ce que les informations que vous communiquez soient aussi exactes, complètes et impartiales que possible. Dans le cas où il serait clair que vous n'agissez pas en bonne foi ou que vous déposez un signalement erroné de manière intentionnelle, vous pourriez être soumis à des mesures disciplinaires, pouvant aller jusqu'au licenciement.

Appendix

- Comment déposer un nouveau message
- Astuces pour déposer un message
- Questions fréquentes à propos du système téléphonique



Comment déposer un nouveau message

Étape 1 :

Laissez un nouveau message sur la messagerie

Vous pouvez choisir de laisser un message sur le répondeur téléphonique ou via le site Internet du Centre de dénonciation. Ces deux méthodes fonctionnent de façon assez anonyme et sont assez simples. Le système Internet présente l'avantage que vous pouvez imprimer votre message et pouvez télécharger des documents. Quel que soit le système que vous choisissiez, nous vous conseillons d'écrire systématiquement votre message à l'avance ; de cette façon, vous serez sûr que les informations que vous communiquerez seront détaillées et pertinentes.

Si vous souhaitez utiliser le système téléphonique, composez le numéro de téléphone gratuit suivant :

Numéro de téléphone gratuit

Belgique	0800 89 326	Pays-Bas	+31 10 700 75 03
France	080 554 3753	Royaume-Uni	080 0022 4118
Allemagne	0800 1818 952	États-Unis	+1 (669) 288 7154
Italie	800 147 694		

Vous devrez indiquer le code d'accès 115495 puis sélectionnez votre langue. Lorsque vous passez l'appel, assurez-vous d'avoir un stylo à portée de main. Vous recevrez un numéro de dossier, généré aléatoirement par le système. Il est très important que vous notiez ce numéro de dossier, afin que vous puissiez accéder par la suite aux suites données à votre signalement. Le système vous demandera également un code PIN à 4 chiffres. Vous pouvez ensuite enregistrer votre message après le bip. Assurez-vous d'énoncer les faits clairement et d'épeler noms de personnes et de lieux de façon audible et compréhensible. Lorsque vous avez terminé, vous pouvez simplement raccrocher ou presser 1.

Si vous souhaitez utiliser le système Internet, accédez à l'adresse :

<https://ecotone.speakup.report/ecotone>

Après avoir choisi votre langue, le système vous attribuera un numéro de dossier et vous pourrez également définir un mot de passe.

Si vous utilisez le système Internet, vous pouvez saisir ou simplement copier / coller votre message. Lorsque vous avez terminé, vous pouvez appuyer sur le bouton "Envoyer un message". Un écran contenant le numéro de dossier et votre message apparaîtra, que vous pourrez imprimer. Vous pouvez également laisser votre adresse mail si vous souhaitez être notifié une fois que la réponse à votre message sera effectuée.

Étape 2 : Retournez au système de messagerie et accédez aux réponses

Ce qui se passe ensuite...

A partir du moment où vous raccrochez le téléphone (messagerie téléphonique) ou que vous envoyez votre message (système Internet), People InTouch lance la traduction du message en anglais. S'il s'agit d'un message téléphonique, le fichier son enregistré sera transcrit (mot par mot) en premier. Le fichier son enregistré ne sera jamais remis à Ecotone. Ce qui signifie que votre voix ne sera entendue par personne au sein de Ecotone ! Une fois la transcription et la traduction effectuées, le message exact - dans la langue d'origine et en anglais - sera envoyé au Conseiller de confiance d'Ecotone dans un délai d'un jour ouvrable. Il ou elle évaluera le message et enverra un message de réponse.

People InTouch traduira le message dans votre langue et le publiera sur le système Internet. Si vous avez opté pour la messagerie téléphonique, People InTouch enregistrera le message de réponse dans votre langue et sur le système de messagerie.

Si vous avez utilisé le répondeur téléphonique, composez le numéro de téléphone gratuit de votre pays ainsi que le code d'accès.

Lorsque vous utilisez la messagerie téléphonique, vous devrez composer votre numéro de dossier et votre code PIN pour obtenir la réponse.

Si vous êtes passé par Internet, accédez à l'adresse :

<https://ecotone.speakup.report/ecotone>

Vous devrez saisir votre numéro de dossier ainsi que votre mot de passe pour accéder à la réponse.

Lorsque vous utilisez le système Internet, vous pouvez vous connecter avec votre numéro de rapport et mot de passe. Après avoir lu ou entendu votre réponse, vous pouvez immédiatement poster un message de réponse; si vous avez besoin de plus de temps pour y réfléchir, vous pouvez simplement raccrocher et rappeler une autre fois. Cela fonctionne exactement de la même manière lors de l'utilisation du système Internet : déconnectez-vous et revenez au système Internet ultérieurement. Si vous remarquez qu'aucune réponse ne vous a été laissée, assurez-vous que le message est en cours d'examen et qu'une réponse sera disponible pour vous dans quelques jours ouvrables. Il est judicieux de vérifier régulièrement si vous avez reçu une réponse.

Astuces pour déposer un message

- Rédigez votre message par écrit avant de le déposer. Lorsque vous utilisez Internet, vous pouvez copier / coller le message; si vous utilisez la messagerie téléphonique : lisez simplement votre message à haute voix.
- Lorsque vous rédigez votre message, réfléchissez si vous souhaitez rester anonyme ou non.
- Lorsque vous rédigez votre message, assurez-vous d'avoir indiqué toutes les informations que vous souhaitez inclure dans votre signalement, et vérifiez qu'elles soient claires.
- Donnez autant de détails que possible: noms, lieux, numéro de facture.
- Si vous avez une preuve disponible sous forme électronique, utilisez les outils de téléchargement fournis par le système. Vous pouvez aussi utiliser cette option lorsque vous laissez un message téléphonique, en précisant numéro de dossier que vous avez reçu.
- Lorsque vous utilisez la messagerie téléphonique, prononcez et épelez clairement les noms.
- Assurez-vous d'écrire ou d'imprimer (Web) le numéro de dossier.
- Effectuez votre signalement lorsque le moment vous semble le plus propice. De préférence, évitez de le faire quand vous êtes au bureau. Le système est disponible 24h / 24 et 7j / 7.
- Rappelez toujours ou reconnectez-vous toujours pour vérifier si vous avez reçu une réponse.

Questions fréquentes à propos du système téléphonique

1. Comment cela fonctionne-t-il ?

Composez le numéro de téléphone gratuit, entrez votre code d'accès et laissez votre message. Dans un délai d'une semaine, vous pouvez rappeler pour écouter la réponse de Ecotone. Vous pouvez commenter cette réponse. Ce cycle de conversation peut être répété sans fin.

(Astuce: rédigez votre message avant d'effectuer l'appel).

2. Le système est-il difficile à utiliser?

Pas du tout: les instructions vocales vous guident dans ce processus simple.

3. Mon identité peut-elle être découverte?

Premièrement, vous maîtrisez totalement le contenu du message que vous déposez : si vous laissez vos coordonnées, People InTouch les transmettra; dans le cas contraire, People InTouch et Ecotone ne sauront pas qui vous êtes. En outre, Ecotone s'est engagé à ne pas rechercher l'identité d'un appelant.

4. Ma voix sera entendue-t-elle par Ecotone ?

Non. Le système SpeakUp est opéré par People InTouch, une entreprise indépendante qui transcrit et traduit votre message et l'envoie à Ecotone sous forme de transcription dactylographiée.

(Astuce: si cela vous gêne encore, quelqu'un d'autre peut lire votre message pour vous)

5. Ecotone peut-il tracer mon appel ?

Ecotone n'a pas accès à la messagerie téléphonique SpeakUp

(Conseil: si vous ne vous sentez toujours pas à l'aise, utilisez un numéro de téléphone public ou non identifiable.)

6. Qu'advient-il par la suite de mon message ?

Sur confirmation de réception par Ecotone, l'enregistrement est effacé.

7. La confidentialité sera-t-elle rompue ?

L'exception à celle mentionnée précédemment : si le système SpeakUp reçoit un appel menaçant la violence ou un acte illégal, il conservera l'enregistrement à remettre aux autorités sur demande.

8. Qui paie mon appel ?

L'accès se fait via un numéro de téléphone gratuit, afin que vous puissiez appeler sans frais.

9. La durée du message que je laisse est-elle limitée ?

Non. Cependant, après sept minutes, vous recevez une notification suivie d'une option permettant de continuer.

10. À quelle vitesse mon message sera-t-il transmis à Ecotone ?

Votre message transcrit sera envoyé à votre entreprise, en principe, dans un délai d'un jour ouvrable.

11. Qui réceptionne mon message chez Ecotone ?

Le Conseiller de confiance.

12. Je veux rester anonyme mais souhaite recevoir une réponse; Comment procéder ?

Le système SpeakUp vous attribuera un numéro de dossier, unique. Veillez à bien le noter. Ce numéro de dossier vous permet d'écouter la réponse de Ecotone lorsque vous appelez la messagerie.

13. A partir de quand puis-je vérifier si j'ai reçu une réponse ?

Ecotone s'engage à répondre dans un délai d'une semaine.

14. Puis-je appeler à l'heure de mon choix ?

Oui. SpeakUp est disponible 24h / 24 et 365 jours par an.

15. Puis-je laisser un message dans ma langue maternelle ?

Oui, vous pouvez laisser un message dans votre langue maternelle. Choisissez simplement l'option de langue appropriée. Les réponses seront également données dans votre langue maternelle.

16. Et si je souhaite transmettre des documents ?

Vous pouvez vous connecter au service Internet sécurisé de SpeakUp, en utilisant votre numéro de dossier. Vous pourrez ensuite déposer vos documents (électroniques).

17. Que faire si j'égare mon numéro de dossier ?

Si vous avez perdu votre numéro de dossier, nous vous demandons de rappeler à nouveau et de laisser votre message une nouvelle fois. Si vous rédigez votre message avant d'appeler, cela ne prendra pas beaucoup de temps. Utilisez le nouveau numéro de dossier qui vous sera communiqué pour les autres communications.



SPEAKUP

Politique de dénonciation de Ecotone

